



UNIVERSITÉ DE NANTES

# Innovation Campus Day 2018

---

## Règlement

### ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre de sa mission Entrepreneuriat, l'Université de Nantes, domiciliée au 1 quai de Tourville - BP 13522 - 44035 Nantes Cedex 1, organise l'Innovation Campus Day (ICD), un marathon créatif de 24h. Cet évènement aura lieu les 6 et 7 novembre 2018 de 9h à 23h et de 9h à 19h.

Cet événement vise à promouvoir l'entrepreneuriat auprès des étudiants en les réunissant en équipes pluridisciplinaires pour imaginer et développer des solutions innovantes en réponse à des problématiques proposées par des organisations partenaires.

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les étudiants inscrits à l'Université de Nantes et à l'Ecole de Design Nantes Atlantique.

La participation à ce concours implique l'acceptation, sans restriction ni réserve, du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'Université de Nantes.

Toute demande d'inscription devra être envoyée jusqu'au vendredi 19 octobre 2018 minuit. Au-delà, les étudiants seront inscrits sur la liste complémentaire et pourront, en cas de désistement d'étudiants inscrits sur la liste principale, être contactés jusqu'au 26 octobre 2018.

En acceptant ce règlement, l'étudiant s'engage à être présent les 6 et 7 novembre 2018 et à participer à l'intégralité de l'évènement, sauf situation exceptionnelle l'empêchant d'honorer son engagement.

### ARTICLE 3 : DROIT À L'IMAGE

Par l'acceptation du présent règlement, le/la participant(e) à l'Innovation Campus Day autorise l'Université de Nantes à prendre une ou plusieurs images (captation, fixation, enregistrement, numérisation) le/la représentant. Il/elle autorise également l'Université de Nantes à diffuser sur la chaîne WebTV, sur le site internet, sur l'intranet, ainsi que sur les réseaux sociaux de l'Université (Facebook, LinkedIn, Tweeter, Instagram) une ou plusieurs images le/la représentant.

### ARTICLE 4 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent événement sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les informations recueillies auprès des participants font l'objet d'un traitement destiné à traiter leur participation au dit événement. Conformément à la loi « informatique et libertés », les participants bénéficient, d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Si les participants souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils pourront s'adresser à Vincent Gourlaouen, [vincent.gourlaouen@univ-nantes.fr](mailto:vincent.gourlaouen@univ-nantes.fr). Les participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.